

LÈ
LIVRE D'HEURES
DE
M^{gr} BOHIER

Hâtez-vous lentement, et, sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage;
Polissez-le sans cesse et le repolissez (1).

Ces conseils, donnés par Boileau parmi les préceptes de l'*Art poétique*, conviennent aussi bien aux ouvrages de prose qu'à ceux de poésie. Les appliquer, c'est toujours profitable, car on évite ainsi des fautes qu'une hâte trop vive entraîne à commettre, on corrige celles que la réflexion fait remarquer, et l'on a le plaisir de perfectionner son travail.

Dans notre étude sur Antoine Bohier, nous avons parlé, à la page 43 (2), d'un livre d'Heures qui existe à la Bibliothèque municipale de Bourges, qui appartient à Mgr Bohier, et nous avons émis l'hypothèse qu'un religieux de Saint-Ouen avait commencé ce livre d'Heures, qu'il l'avait ensuite terminé hâtivement quand l'abbé Bohier avait été nommé archevêque de Bourges.

Or, au temps de Mgr Bohier, au commencement du XVI^e siècle, les moines des couvents ne faisaient plus, généralement, de livres manuscrits enluminés.

(1) BOILEAU-DESPRÉAUX, *Art poétique*, chant I^{er}, vers 171 à 173.

(2) *Mémoires Soc. hist., littér. et scientif. du Cher* de 1922. Les exemplaires tirés à part ont la même pagination.

D'après M. H. Martin (1), c'est au milieu du XIII^e siècle que des artistes laïques enluminèrent d'abord des œuvres profanes; le XV^e siècle fut (2), par excellence, l'époque des livres d'Heures; mais le travail se faisait sous la direction de chefs d'ateliers, d'entrepreneurs, aidés par des collaborateurs. Leur clientèle clairsemée ne comprenait plus, au commencement du XVI^e siècle, que certaines abbayes, et quelques prélats, qui de temps en temps leur commandaient un pontifical, un bréviaire ou un missel, etc. (3).

L'imprimerie avait tué l'industrie des manuscrits (4).

Il est donc possible que Mgr Bohier, abbé ou archevêque, ait commandé un livre d'Heures à un chef d'atelier, ou qu'une abbaye l'ait fait faire pour le lui remettre. Peut-on savoir par le manuscrit lui-même à quelle époque il fut confectionné, autrement dit, s'il fut composé pour l'abbé de Saint-Ouen ou pour l'archevêque de Bourges?

Nous avons, à cet effet, examiné successivement : les enluminures, le calendrier, les litanies, les invocations.

C'est le résultat de cet examen que nous exposons ici. Nous reviendrons ensuite sur certains détails des ornements.

(1) H. MARTIN, *Miniature française du XIII^e au XV^e siècle* (1923).

(2) *Id.*, *Les grands artistes peintres de mss et la miniature en France*, p. 107.

(3) *Ibid.*, p. 115. — Les ateliers étaient surtout à Paris (*ibid.*, p. 88 et 91).

(4) Cependant, le métier de miniaturiste n'est pas tout à fait perdu. Un Rémois, Alphonse Lesueur (1855-1887), a enluminé de 1882 à 1886 un manuscrit sur papier parcheminé, consacré aux fêtes de l'église Saint-Remi, à Reims, et contenant des vues du monument si mutilé par la guerre et des motifs variés tirés de son ornementation (*Travaux de l'Académie nat. de Reims*, 1920-1921, p. 161). — Au XVI^e siècle, les volumes sont ornés déjà de gravures, quand on les met entre les mains des enlumineurs, et la besogne de ceux-ci ne consiste plus qu'à couvrir ces dessins au trait (H. MARTIN, *Les grands artistes peintres de mss*, p. 111). Le livre d'Heures de Mgr Bohier étant un manuscrit, la remarque précédente ne s'applique pas ici.

Enluminures. — Pour résoudre la question que nous nous sommes posée, il est très regrettable d'être privé de la feuille de tête du manuscrit. Cette page contenait peut-être l'indication de la date, de l'origine du livre d'Heures. Son absence est constatée par le catalogue que le baron de Girardot a dressé des manuscrits de la Bibliothèque municipale, en 1847. Le voleur peut donc vivre en paix, s'il vit encore : il y a prescription pour son larcin. Cependant, si l'ornementation de ce feuillet a pu inciter quelqu'un à le dérober, il y a un faible espoir qu'il se trouve dans quelque collection particulière et puisse être connu un jour. Il ne manque pas de feuille au manuscrit, depuis qu'il a été paginé. En numérotant les feuillets, on a oublié le chiffre 17, mais le texte se poursuit sans interruption. Par l'examen minutieux du livre, on peut constater que, outre le premier feuillet, il doit en manquer deux entre ceux marqués 58 et 63, et un entre 82 et 90. Cet enlèvement aurait eu lieu après la reliure et avant le numérotage. Il en manque peut-être encore d'autres.

Toutes les petites initiales, ainsi que les abréviations K. L. (calendes), qui marquent au calendrier le premier jour de chaque mois, sont faites de couleur bleue et blanche sur fond or; celles qui commencent les prières sont plus grandes; nous n'en avons pas vu qui soient relevées de carmin, malgré la remarque du baron de Girardot; mais quelques titres sont en lettres de couleur rouge. Enfin, de grandes majuscules sont en tête de certaines prières.

Au feuillet 18, à laudes, on remarque un D azur et blanc sur champ d'or, avec un bouquet intérieur portant trois fraises de couleur naturelle et des feuilles vertes.

Folio 27, à tierce (1), sur fond bleu, avec filets blancs,

(1) Voir la reproduction du fol. 27^{re}.

un D d'or, au centre duquel est l'écusson des armes d'Antoine Bohier, surmonté d'une croix simple.

Folio 28, à sixte, un D d'or, à filets rouges, sur fond d'azur avec filets blancs, et, au milieu, une palme de feuilles d'or.

Folio 31, à none, un D bleu et blanc sur or, et à l'intérieur de la lettre est un bouquet avec feuilles vertes, fleurs bleues et deux fruits de couleur naturelle en tons rouges.

Folio 33, à vêpres, un D azur et blanc sur champ d'or contenant une banderolle bleu foncé, qui porte en lettres d'or les mots : *Virtuti omnia parana*, et sur laquelle est, à cheval, un ange nu, sans ailes, blanc, et assez grossièrement figuré.

Folio 37, à complies, un C bleu et blanc sur fond or, entre les branches duquel est une banderolle bleu foncé avec la devise : *Virtuti oia parat*, entourée d'un bouquet aux feuilles vertes et portant quatre fleurs rouges.

Folio 40, aux sept psaumes de la pénitence, sur fond or, un D bleu et blanc, contenant un écusson aux armes de Mgr Bohier, entouré d'une banderolle bleu foncé, avec, en or, l'inscription : *Virtuti omnia parant*, et surmonté d'une croix à simple branche, mise en pal derrière l'écu.

Aux litanies, tous les commencements de ligne, formés semblablement d'un S bleu et blanc sur fond or, étant jointifs, il semble que le bord de la page soit orné d'un motif ondulé.

Signalons encore au folio 55, à la vigile des Morts, une grande lettre D bleu et blanc sur or, avec dessin blanc et bleu au milieu de la lettre, et au folio 89, un O azur et blanc sur fond or, avec, au centre, un bouquet de feuilles vertes, trois roses rouges et deux chatons verts terminés par des houppes blanches.

Les armes d'Antoine Bohier ne portant aucun indice cardinalice, on peut, presque certainement, fixer la confection du manuscrit antérieurement au 1^{er} avril 1517, date de l'élévation au cardinalat de l'archevêque de Bourges.

La reproduction de la devise de Mgr Bohier, avec des mots sans signification possible, tend à faire croire que l'auteur des miniatures et ornements n'était pas un moine connaissant la langue latine, ce qui entraîne l'hypothèse que le livre d'Heures a bien été fait dans un atelier laïque, et par un dessinateur assez inexpérimenté. (Voir l'ange ? du folio 33.)

Mais à quelle époque avant avril 1517? La croix simple, placée derrière les armes, ne renseigne pas à cet égard, nous l'avons montré.

Le Calendrier. — Celui-ci, placé en tête du manuscrit, part du 1^{er} janvier, bien que, au commencement du xvi^e siècle, l'année civile eût encore Pâques pour origine. Il porte l'indication des lettres dominicales (le 1^{er} janvier ayant la lettre A) telles que les a fixées le concile de Nicée, en 325. Chaque mois est divisé en nones, ides et calendes, suivant les règles du calendrier julien. Mais il est facile, par une colonne supposée de chiffres dans l'ordre naturel, de rétablir les dates habituelles, qui étaient d'ailleurs déjà en usage, comme l'indiquent les délibérations capitulaires.

Le copiste a fait deux erreurs au mois de septembre. Il a répété le mot *nonas* au lieu de *idibus* au 13^e jour du mois, et, le lendemain 14, il a inscrit le 19^e jour avant les calendes d'octobre, en sorte que le 30 septembre, dernier jour du mois, porte le chiffre 3 (avant les calendes d'octobre) au lieu de 2.

En ce qui concerne les fêtes mobiles, on remarque (1) : au 7 janvier, la *clef* de la Septuagésime ; au 11 mars, la *clef* de Pâques ; au 15 avril, la *clef* des Rogations.

A ces dates, diminuées d'une unité, il suffisait d'ajouter un nombre fixé annuellement pour avoir un certain jour. Le dimanche suivant était celui de la Septuagésime, ou de Pâques, ou des Rogations (2).

Les dates des *clefs* étaient fixes ; le nombre à ajouter était annuellement variable, mais connu d'avance. Chacun pouvait donc faire le calcul.

On lit aussi au 18 avril l'indication : *Ultimus terminus pasche*.

Il était, en effet, un moyen de calculer la date de la fête de Pâques : c'était de chercher le 14^e jour de la lune qui était pleine le 21 mars ou après le 21 mars, de voir à quel jour de la semaine correspondait ce 14^e jour ; Pâques devait être le dimanche suivant. Le 14^e jour s'appelait le *terme pascal*. Il devait donc être compris entre le 21 mars et le 18 avril, et correspondait, suivant les années, à des dates différentes de la fête de Pâques.

On pouvait calculer le *terme* au moyen des nombres d'or inscrits dans la première colonne du calendrier, en observant que les lunaisons sont comptées avec un jour de moins que le mois correspondant, la lunaison de février étant de 29 jours.

Le renseignement donné, au 18 avril, par le calendrier de Mgr Bohier était d'ailleurs inutile, et ne pouvait servir à rien.

(1) Ces indications doivent se trouver dans tous les calendriers de l'époque. Nous saisissons l'occasion de les expliquer.

(2) En 1517, le nombre variable était 30, la lettre dominicale D. En ajoutant 30 au 10 mars, on obtient le 9 avril, de lettre A, donc jeudi ; et le dimanche suivant 12 avril était le jour de Pâques. Ce qui est exact.

Enfin, le calendrier indique l'entrée du soleil dans les signes du zodiaque, quand il n'y a aucune inscription de saint pour occuper la ligne.

En regard de chaque jour se trouve, en effet, l'indication de la fête à célébrer; beaucoup d'évêques, d'abbés, des saints universellement connus, spéciaux ou non au diocèse de Bourges, parmi lesquels ses patrons ou ceux de la cathédrale : saint Etienne, sainte Geneviève, saint Ursin, les deux saints Sulpice, saint Oûtrille, saint Claude, saint Guillaume, sainte Agnès, saint Benoît, saint Pierre, les apôtres, des papes, saint Ambroise, des archevêques de Bourges, sainte Anne, sainte Marie-Magdeleine, saint Michel, saint Remi, saint Martin, sainte Cécile, saint Nicolas, saint Sylvestre, saint Ouen, saint Antoine. Le calendrier cite, au 5 mai, la dédicace de l'église ou cathédrale de Bourges.

Il est à remarquer que sainte Solange, patronne du Berry, 10 mai, n'y figure pas.

Cependant, Mgr Bohier, archevêque de Bourges, ne pouvait pas ignorer sainte Solange, dont le culte en Berry remonte au ix^e siècle, et dont la translation des reliques fut faite le 8 juin 1511, avec grande solennité, par Denis de Bar, alors vicaire général de l'archevêque de Bourges (1).

En 1488, d'ailleurs, lors de la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Bourges (aujourd'hui le Petit Lycée), dans une grande salle, on plaça deux bas-reliefs représentant sainte Solange, gardant les moutons, et subissant le martyre (2).

(1) OUDOUL, curé de Reuilly (dioc. de Bourges), *Vie de sainte Solange* (1828).

(2) R. P. ALET, *Vie de sainte Solange* (1859), p. 21. — M. de Kersers, dans la *Statistique monumentale du dép. du Cher* (1883), cite cette composition, mais fait remarquer qu'elle est très confuse et « paraît se rapporter à sainte Solange, dont le culte fut fort en honneur au commencement du xv^e siècle ».

L'absence de sainte Solange, remplacée par les saints Gordien et Epimaque, est assez surprenante.

On nous a objecté que l'inscription de sainte Solange au catalogue des saints n'avait peut-être pas encore été autorisée par la Cour pontificale de Rome. Nous savons que sainte Solange ne fut pas canonisée suivant les rites usités aujourd'hui, qu'elle fut déclarée *sainte* par la voix populaire d'abord, en raison des miracles obtenus par son intercession, puis reconnue par l'Eglise, à une époque que nous ne pouvons préciser. Mais, au moins dans le diocèse de Bourges, son accès aux honneurs de la sanctification était admis au temps que nous considérons, puisque la translation de ses reliques fut faite avec solennité en 1511 par le vicaire général de l'archevêque de Bourges, et qu'à cette occasion, suivant un récit reproduit par les Bollandistes, des indulgences furent accordées à ceux qui assisteraient à la cérémonie.

D'ailleurs, si sainte Solange ne devait pas être inscrite au calendrier, à plus forte raison ne devrait-elle pas être citée dans les litanies. Or nous allons voir que son nom y figure.

Les Litanies. — Ce sont les litanies générales des saints, invoquant d'une façon explicite ou implicite presque tous ceux cités dans le calendrier.

Sainte Solange y est inscrite sous le nom de *sancta Solongia* (1), ainsi que l'on écrivait à cette époque, à la fin des saintes, avant la Foi, la Charité, la Sagesse, les saintes vierges en général, et tous les saints et saintes.

Il n'y a ici aucune citation caractéristique.

(1) Voir la reproduction du folio 51 recto.

Oraisons ou Invocations ou Prières en quelques lignes adressées au saint Suaire, aux saints Pierre et Paul, saint Etienne, saint Ouen, saint Nicolas, saint Claude, saint Austremoine, saint Ursin, saint Guillaume, saint Antoine, sainte Anne, la sainte Trinité.

Ce sont des invocations en termes généraux, dont les unes ne trouvent pas d'explications certaines, telles que les oraisons envers le saint Suaire, les saints Pierre et Paul, Nicolas, Claude (1). Pour les autres, nous pouvons voir des intentions personnelles à Mgr Bohier. Ainsi :

Saint Etienne est le patron de la cathédrale de Bourges; saint Ouen, de l'abbaye de Saint-Ouen; saint Austremoine, de l'abbaye d'Issoire et du père de Mgr Bohier; saint Ursin, saint Guillaume sont des évêques de Bourges; Antoine est le nom de baptême de Mgr Bohier. Ce nom est répandu dans les familles Bohier et du Prat. Anne est celui de la mère de Mgr Bohier, qui était Anne du Prat, tante d'Antoine du Prat, lequel devint chancelier de France et cardinal; l'abbaye de Fécamp était sous le patronage de la sainte Trinité.

Fins de lignes. — Enfin, nous avons dit que nous reviendrions sur certains détails des ornements.

Nous voulons parler des motifs qui remplissent les blancs qui, sans eux seraient restés à la fin des lignes. Ces ornements sont de deux sortes. Les unes se présentent sur fond or à contours rectangulaires. Ce sont surtout des guirlandes de feuillages, bleu et blanc, des motifs variables, des boutons ou rosaces.

(1) Encore peut-on croire que cette prière était adressée au patron de la fille de Louis XII, femme de François 1^{er}. On se souvient de l'intervention de Mgr Bohier, alors abbé de Saint-Ouen, en faveur du mariage de Claude de France avec François d'Angoulême.

Les sujets sont très variés. Il y en a environ cent trente-cinq.

Les autres, au nombre de soixante environ, dans la proportion d'un peu moins que moitié des précédentes fins de lignes, ou un tiers du total, sont constituées par des bouts de branches, or, avec bourgeons, sans encadrement, mais relevés de traits rouges. Elles ne diffèrent entre elles que par la longueur.

Ces fins de lignes, bien qu'étant en minorité, sont néanmoins en nombre trop considérable pour ne pas attirer l'attention. L'uniformité de leur représentation fait penser à une intention volontaire, et semble pouvoir caractériser l'atelier d'enlumineurs ou l'ouvrier lui-même et nous avons pensé que c'était peut-être une sorte de signature d'un dessinateur nommé Bois, Dubois, Bourgeon, Delabranche, Rameau, etc. Nous avons même posé la question à la Bibliothèque nationale, en lui demandant si ce genre de dessin ne serait pas remarqué dans d'autres œuvres, et s'il permettrait l'identification, tout au moins, de l'atelier de fabrication du manuscrit (1). Nous n'avons reçu qu'une réponse imprécise, les livres d'Heures ayant été l'objet d'un commerce très important.

(1) Il faut distinguer l'encadrement et la bordure. L'encadrement est de tous les temps, et, seuls, les détails en offrent de légères différences suivant les époques. La bordure est la caractéristique peut-être la plus marquée. Elle permet de connaître la date approximative d'exécution et de distinguer les écoles, même les ateliers. (H. MARTIN, *La miniature française*, p. 32.)

Or, il n'y a dans le livre d'Heures considéré ni encadrement ni bordure. Aussi avons-nous cherché une autre caractéristique.

A titre de simple remarque, nous dirons que, dans la seconde moitié du xv^e siècle, il existait un copiste nommé Léger Dubois, qui a fait le missel de Besançon (Abbé LEROQUAIS, *Sacramentaires et missels manuscrits*, t. III, p. 173.)

Un bois, mieux fait que ceux du livre d'Heures de Mgr Bohier, se voit dans un missel romain à l'usage de Tours (xvi^e siècle, Bibl. nat., ms. lat. n^o 886, fol. 348). (Abbé LEROQUAIS, *op. cit.*)

bz tuus: vt qui vere eam dei genitricem credimus eius apud te intercessionibz adiuuemur. **Oratio.**

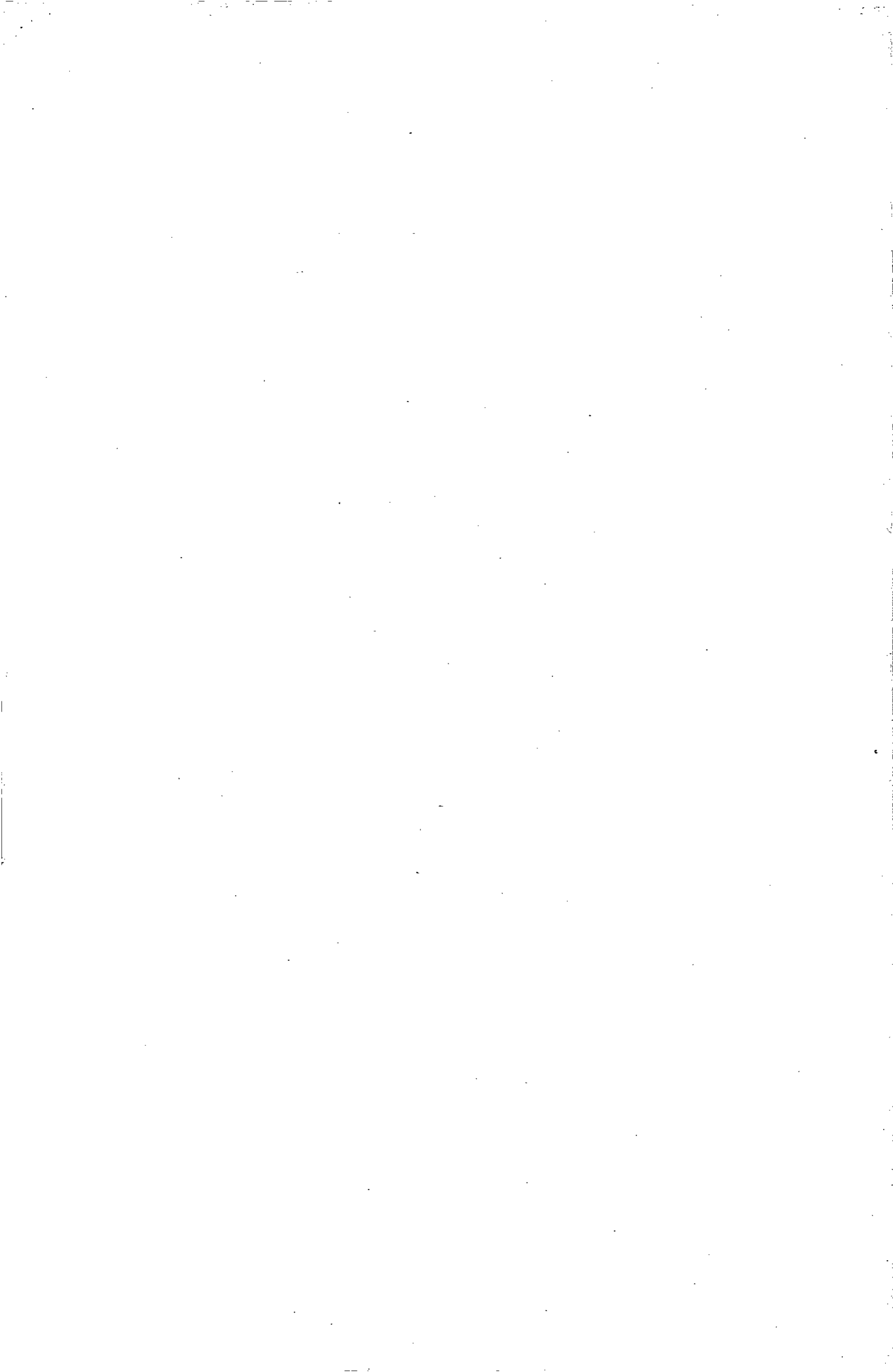
Seclesiam tuam qs domine benignius illustra: vt bti iohannis apostoli tui et euangeliste illuminata doctrinis ad dona perueniat sempiterna. per dominum nr̄m iesum xpm̄ filium tuum. Qui tecum viuūt. r̄c̄.

Ad terciam.



Deus in adiutorium meum intende. Domine ad adiuuandum me festina. Gloria. Sicut. v.

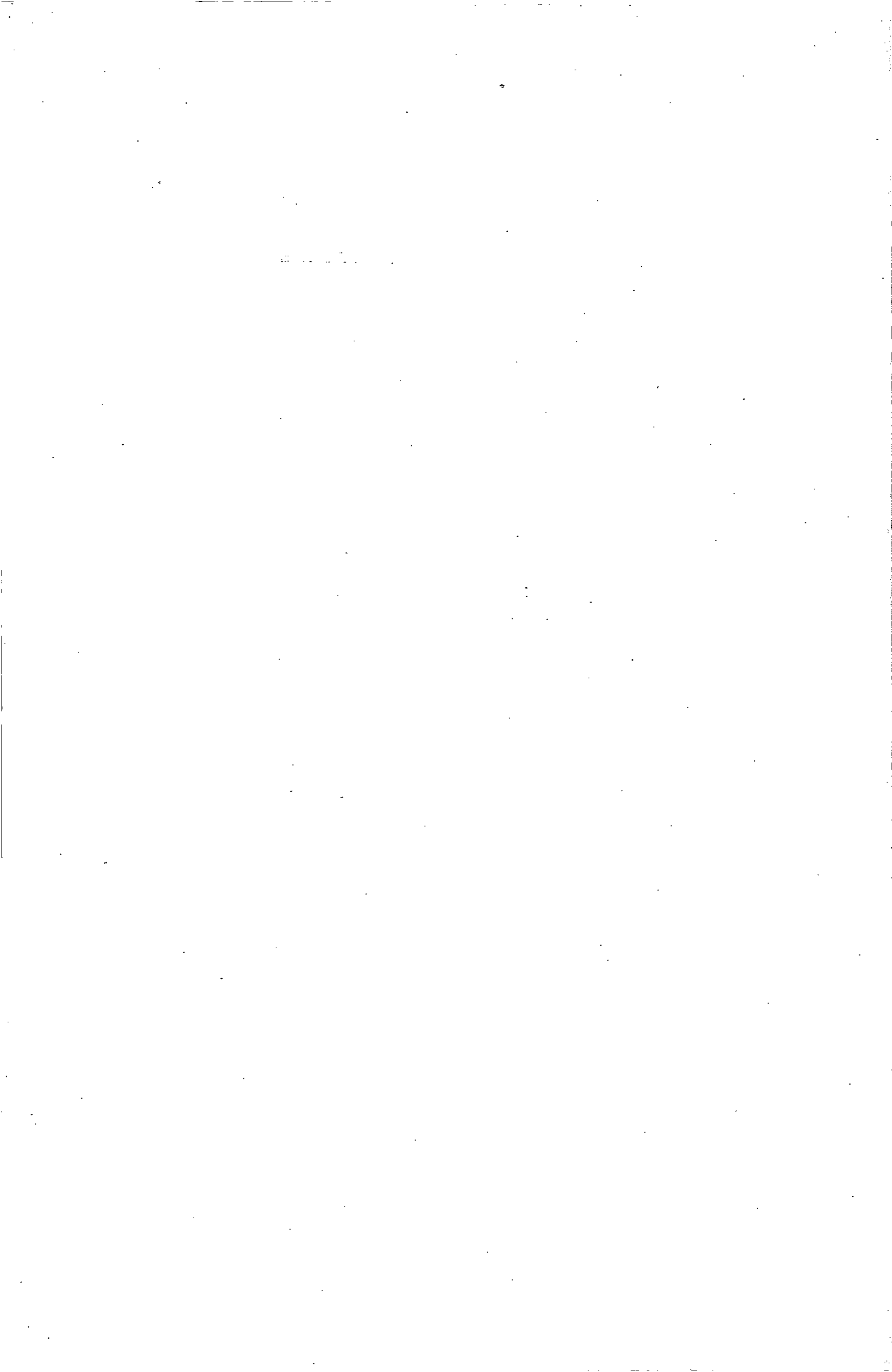
Quem creator spūs mentes tuorum visita imple superna gratia que tu creasti pectora.



S	ancta christina	oz.
S	ancta agatha	oz.
S	ancta anastasia	oz.
S	ancta perpetua	oz.
S	ancta felicitas	oz.
S	ancta margareta	oz.
S	ancta katherina	oz.
S	ancta apolonia	oz.
S	ancta genouefa	oz.
S	ancta radegundis	oz.
S	ancta brigida	oz.
S	ancta tecla	oz.
S	ancta eugenia	oz.
S	ancta euphemia	oz.
S	ancta scolastica	oz.
S	ancta iustina	oz.
S	ancta eulalia	oz.
S	ancta valeria	oz.
S	ancta seueria	oz.
S	ancta solongia	oz.
S	ancta fides	oz.
S	ancta spes.	oz.

LIVRE D'HEURES DE M^r BOHIER

(Folio 51 recto.)



En résumé, l'examen du manuscrit permet de dire qu'il a été fait pour Mgr Bohier, presque certainement avant qu'il fût élevé à la dignité cardinalice, 1^{er} avril 1517.

Était-il encore abbé de Saint-Ouen ou déjà archevêque de Bourges? Cette dernière hypothèse est assez probable, bien que les indices en soient plutôt rares : la date de la consécration de la cathédrale dans le calendrier, ainsi que les noms de saint Ursin, saint Guillaume, saint Oûtrille, saint Sulpice, le nom de sainte Solange dans les litanies, quelques noms de patrons ou d'évêques de Bourges dans les invocations. On peut donc admettre que le manuscrit fut fait pour l'archevêque de Bourges, déjà installé ou tout au moins élu (1), mais par quelqu'un peu familiarisé avec les détails du diocèse, et auquel des renseignements sommaires furent donnés.

Il fut d'ailleurs confectionné par des ouvriers peu expérimentés ou distraits. Nous en avons la preuve, pour le copiste, dans le calendrier au mois de septembre, et l'enlumineur, dans la transcription de la devise de Mgr Bohier et certaines miniatures.

Il y avait à Bourges, à la fin du xv^e siècle et tout au commencement du xvi^e, un atelier d'enlumineurs, dirigé par des membres de la famille Colombe (2).

La confection du livre d'Heures de Mgr Bohier lui fut-elle confiée, ou bien s'adressa-t-on à un autre atelier? La question n'est pas résolue. Le fait que le manuscrit contient des prières dont l'usage était répandu dans le diocèse de Bourges peut faire penser qu'il fut fait pour l'archevêque de Bourges, mais n'est pas une preuve

(1) Il fut élu à l'archevêché de Bourges à la fin de 1514, et fit son entrée le 18 février 1515 (n. st.).

(2) P. VITRY, *Michel Colombe*, p. 413.

qu'il fut exécuté dans cette ville (1), car l'insertion de ces prières pouvait être imposée partout, plus facilement que des ornements laissés à la discrétion des miniaturistes et enlumineurs.

CH. DE MECQUENEM.

(1) L'abbé Leroquais, dans son ouvrage sur les *Sacramentaires et missels manuscrits*, exprime la même opinion (p. xxxiii).

